

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Augmentation de l'activité faisant basculer le site sous le régime de l'autorisation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1-a	Installations classées pour la protection de l'environnement Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation : site soumis à autorisation sous les rubriques 2565 et 4110.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Forgeavia est un établissement dédié à la fabrication de pièces forgées dans de nombreuses nuances de métaux comme l'acier, l'innox, l'aluminium, le titane, le cuivre,... L'établissement est notamment spécialisé dans la fourniture de pièces en matriçage, estampage et forge libre.

L'activité s'étant développé, la société Forgeavia est désormais soumise à autorisation sous les rubriques 2565 (traitement de surface) et 4110 (produit toxique aiguë de catégorie 1 pour l'acide fluorhydrique).

La production actuelle s'élève à 192,65 tonnes par an. La capacité maximale annuelle est estimée à 250 tonnes. Pour assurer cette production, le site dispose des principaux équipements suivants : forges, grenailleuses, four de traitement thermique, une ligne de traitement de surface (décapage chimique), usinage,...

Cette demande ne fait pas l'objet d'un permis de construire, ni de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter s'inscrit donc dans le cadre d'une régularisation d'autorisation d'exploiter le site au titre du Code de l'Environnement et de ses art.R.512.6, R.512.8 et R.512.9, afin d'intégrer les nouvelles activités projetées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se résument à l'implantation des nouvelles installations du site. Aucune construction nouvelle n'est envisagée. Les implantations machine prennent place dans des ateliers existants (environ 6 700 m² d'atelier sur un site de 32 452 m²).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société Forgeavia exploite 2 installations soumises à autorisation : traitement de surface et stockage d'acide fluorhydrique.

La ligne de traitement de surface contient 5 baigns (décapage, blanchiment nitrique, soude, dégraissage) pour un volume total de 4 195 litres. Cette opération est réalisée dans un atelier dédié de 230 m².

Des baigns de rinçage sont également présents sur la ligne. Les rinçages se font soit à l'eau déminéralisée (4 baigns), soit à l'eau dure (10 baigns). Le volume total de rinçage est de 11 400 litres.

L'utilisation d'acide fluorhydrique dans 2 des baigns de traitement de surface entraîne un stockage de ce produit en cubitainer plastique pour un volume total maximum de 2 626 litres. Cumulés aux baigns de traitement de surface, ce sont 4,45 tonnes de produit toxique de catégorie 1 présents sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à la procédure de demande d'autorisation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des parcelles exploitées	32 452 m ²
Surface totale des ateliers	6 700 m ² (environ)
incluant les ateliers nouvelle forge et ancienne forge	1 300m ² et 830 m ²
incluant l'atelier usinage / assemblage	595 m ²
incluant l'atelier traitement de surface (décapage)	230 m ²
incluant le magasin de stockage	350 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielle Saint Roch
52 340 Biesles

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 18' 08" 430 Lat. 48° 04' 55" 360

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 1 800 mètres, au Sud du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Forêts, prairies et ruisseaux du Val Moiron entre Foulain et Biesles"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est distant de plus de 7 km d'une zone couverte par un arrêté de protection du biotope n°FR3800020 de l'"Erablière à lunaire vivace".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de parc naturel régional dans un rayon de 20 km autour du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de territoire concerné par un plan de prévention du bruit dans un rayon de 20 km autour du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La société Forgeavia est située à 600 m à l'est de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul qui abrite 5 objets classés de la base Palissy : 3 groupes sculptés (Saint-Roch, Saint Eloi et Sainte Anne et la Vierge), une statue (Sainte-Catherine-d'Alexandrie ou Sainte Agnès) et autel, gradin d'autel, tabernacle, dais d'autel, 2 statues (Saint-Pierre et Saint-Paul).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide délimitée n'est recensée dans un rayon de 20 km autour du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bielles n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable le plus proche est situé à plus de 500 mètres au nord de l'établissement (336-7X-0009/3SAEP). Le site n'est pas inclus dans le périmètre de protection rapproché (ni éloigné) de l'ouvrage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société Forgeavia est situé à plus de 3 km à l'ouest du site Natura 2000 n° FR2112011 (site de Bassigny).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Biesles présente 2 sites soumis à autorisation : - un parc éolien situé à environ 1,5 km au nord-est, - la société Kimex située à environ 600 m à l'ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau s'effectue à partir d'une arrivée d'eau potable du réseau communal. La consommation est au maximum de 3500 m3 annuel. Cette eau est destinée aux besoins sanitaire, aux appoints pour le traitement de surface, aux opérations de nettoyage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction ni travaux entraînant des modifications des masses d'eau souterraines ne sont envisagés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du site étant à vocation industrielle, la flore est assez pauvre. Les quelques espaces verts et jardins cultivés sont d'origine anthropique et ne contiennent donc aucune espèce remarquable. De plus, les traitements effectués sur la végétation laissent supposer que la flore commensale est pratiquement inexistante. S'agissant d'un secteur marqué par des activités anthropiques (zone d'activités, circulation automobile, habitation, etc...), la faune fréquentant les abords est assez réduite. Celle-ci appartient à des genres ou à des familles supportant la présence de l'Homme et les conséquences de ses activités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ICPE soumises à autorisation sont suffisamment éloignées de la société Forgeavia pour ne pas être considérées comme facteur de risque pour le site. Les entreprises limitrophes de la société Forgeavia ne sont pas connues pour présenter des risques technologiques majeurs pouvant impacter le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Biesles n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturel. Elle est située en zone de sismicité 1 et présente que 2 arrêtés de catastrophes naturelles (1999 et 2002).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas à l'origine de rejet d'eau usée dans le réseau (les eaux usées sont traitées en tant que déchets). Les émissions atmosphériques sont limitées aux rejets canalisés de la ligne de traitement de surface (décapage) et aux rejets diffus des forges. Néanmoins, ces rejets restent faibles. De plus, les premières habitations étant situées à plus de 250 mètres, la dispersion des fumées permet de réduire considérablement l'impact sanitaire de ces dernières sur les habitants.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'estimation du trafic journalier liée à l'activité est de : - 80 véhicules légers - 10 camionnettes ou poids lourds
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité de forgeage est source d'émission sonore. Cependant, la dernière campagne de mesure de bruit atteste du respect des valeurs limites d'émission en limite de propriété.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bien que les forges soient à l'origine de vibration, l'implantation de celles-ci dans les ateliers est faite de manière à absorber les vibrations et les rendre imperceptibles en limite de propriété.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est éclairé en période nocturne, comme le reste de la zone d'activité. Cependant, les lumières sont limités aux voies de circulation lorsque cela est nécessaire. De plus, l'éclairage mis en place utilise la technologie LED.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques sont limitées aux rejets canalisés de la ligne de traitement de surface (décapage) et aux rejets diffus des forges.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents liquides sont traités en tant que déchets. Seules les eaux pluviales et les eaux sanitaires rejoignent les réseaux de collecte communaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun autre effluent n'est recensé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site génère des déchets dangereux : environ 260 tonnes par an (dont la moitié provient de la gestion des eaux usées). La quantité de déchets non dangereux se limite à une vingtaine de tonne à l'année. Aucun déchet inerte n'est généré par l'activité du site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne prévoit aucun aménagement pouvant porter atteinte au patrimoine architectural. En cas de construction, les services sont sollicités en amont de toute construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune construction n'est prévue. Aucune modification sur les activités humaines n'est donc attendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu n'est prévu dans la zone industrielle de Biesles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Impacts paysagers : les bâtiments font l'objet d'une maintenance régulière et les allées de circulation sont régulièrement entretenues afin de veiller au bon aspect général du site. De plus, l'établissement est implanté depuis de nombreuses années dans une zone industrielle qui abrite de nombreuses autres industries.

Impacts eaux : les eaux usées de process sont récupérées et traitées en tant que déchet.

Impacts air : Les rejets sont limités et éloignés des premières habitations.

Impacts bruit : les mesures de bruit attestent du respect des valeurs limites en limite de propriété

Impacts déchets : les déchets sont collectés et traités par des entreprises spécialisées et autorisées pour chaque déchet concerné.

Impact énergie : les éclairages sont à LED afin de contrôler les consommations énergétique. Des gradateurs de puissance ont été mis en place sur les machines afin d'ajuster les puissances fournies aux besoins nécessaires.

Dangers : les matériaux mis en œuvre sur le site sont principalement métalliques. De même, le site présente un stockage limité de matières combustibles ou inflammables, limitant ainsi les risques d'incendie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez-pourquoi.

Compte tenu

- de la maîtrise du process (le site est certifié ISO 9001, ISO 9002 et EN 9100, accrédité Nadcap pour les contrôles non-destructifs, dispose d'un agrément Snecma et Messier-Dowty Pride,...),

- de l'absence de construction envisagée,

- de la connaissance et de la maîtrise des impacts environnementaux et des dangers apportés par les activités,

Il ne semble pas nécessaire de mettre en place une évaluation environnementale, les principaux enjeux ayant déjà été pris en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

